

	<b>Extrait du Registre des Délibérations et des Décisions du Maire</b>
--	--

**Commune d'Agneaux**

**Séance du 22 Mai 2014**

**2014/074**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux mai à vingt-heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le 16 mai, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, Maire.

**Étaient présents** : Alain SÉVÊQUE, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Michel MADORÉ adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Michèle LALLIER, Colette LECOT, Gaëlle LOIT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Daniel DEPINCÉ, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés** : Jean-Marie BARRÉ (procuration à Alain SÉVÊQUE), Thierry BILLORE (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Michèle DEBONO (procuration à Dany DAVID), Olivier DUVAL (procuration à Pauline BERNABÉY-DOLLEY), Jacques LECHEVALLIER (procuration à Élisabeth LEGRAND), Françoise COULOMBIER (procuration à Catherine CAUDIN), François HÉRY (procuration à Daniel DEPINCÉ).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY, a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 16/05/2014

**DÉLIBÉRATION n° 2014/05/01**

**OBJET : DÉSIGNATION DE 3 REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA CLETC**

Rapporteur : Jean-Marie BARRÉ - 1<sup>er</sup> adjoint

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la communauté de commune de l'agglomération Saint-Loise s'est transformée en communauté d'agglomération.

A ce titre elle s'est substituée à ses communes membres pour la perception de l'ensemble de la fiscalité professionnelle.

Afin de compenser cette perte de recette, une attribution de compensation est versée depuis à chaque commune par l'EPCI. Cette attribution de compensation est minorée du montant des charges correspondant aux compétences transférées par les communes.

La création de Saint-Lô Agglo, au 1<sup>er</sup> janvier 2014 s'est accompagnée du passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) pour l'ensemble des communes membres, ainsi que de différents transferts de compétences, impliquant des transferts de charges.

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts stipule que ce passage en FPU implique la création d'une commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), chargée de procéder à l'évaluation des charges des compétences transférées, afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération SAINT-LO AGGLO, à ses communes membres.

Il est donc nécessaire de créer une nouvelle CLCET sur le territoire élargi.

Selon les dispositions du CGI :

- Cette commission est créée par le conseil communautaire à la majorité des 2/3 et élira un président et un vice-président parmi ses membres.
- Chaque commune membre doit disposer d'au moins un représentant. Il revient ensuite à chaque conseil municipal de procéder, parmi ses membres, à la désignation de ses représentants au sein de la CLETC. ; les membres de la CLETC peuvent ainsi ne pas être délégués communautaires.

Par délibération du 28 avril 2014, le conseil communautaire a fixé à 83 le nombre des représentants des communes appelés à siéger à la CLCET, dont 3 représentants de la commune d'Agneaux.

Le conseil municipal est donc invité à désigner ses 3 représentants au sein de la CLETC.

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de désigner :

- Monsieur Jean-Marie BARRÉ
- Madame Dany DAVID
- Monsieur Daniel DEPINCÉ

pour représenter la commune d'Agneaux au sein de la CLETC.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A. SÉVÊQUE

